

LE VIOLON

Paraît tous les samedis.

L'abonnement est de 50 cents par année, inviolablement payable d'avance. Nous le vendons aux agents huit cents la douzaine. Toutes communications doivent être adressées comme suit :

LE VIOLON,

45, Place Jacques-Cartier,
MONTREAL.

H. BERTHELOT, RÉDACTEUR.

MONTREAL, 17 SEPTEMBRE 1887



AVIS AU PUBLIC

Après cette semaine le prix d'abonnement au VIOLON sera de UN DOLLAR par année et de DEUX CENTINS par numéro. Les propriétaires se sont vus obligés d'augmenter le prix de leur journal à cause des sacrifices qu'ils ont dû faire pour offrir au public un journal caricaturiste, réellement artistique.

Pour toute personne qui connaît les secrets de l'exploitation d'un journal, il est évident qu'une feuille du format du VIOLON, illustré avec des dessins irréprochables, ne peut être publiée pour 50 centins par année. Les frais de rédaction, de commission et de distribution absorbant les profits, il a été jugé nécessaire de porter le prix d'abonnement à \$1.00. Les éditeurs espèrent que le public continuera de les encourager, et de leur côté ils n'épargneront rien pour plaire à leurs abonnés.

Notre feuilleton.

Nous commencerons au prochain numéro avec la deuxième année du *Violon* la publication d'un feuilleton intitulé *Tartarin de Tarascon* : C'est ce roman qui est considéré comme le chef d'œuvre d'Alphonse Daudet, le plus charmant conteur de France. Il est rempli de situations comiques qui dilateront la rate des lecteurs les plus sérieux.

Une niaiserie de la "Patrie."

La *Patrie* est connue comme le journal qui sert la plus maigre pitance à ses rédacteurs. Aussi il lui est impossible d'avoir à ses gages des écrivains possédant les notions de jurisprudence criminelle les plus élémentaires.

Voici ce que l'organe rouge publiait en éditorial lundi dernier :

GOYETTE VS "LE VIOLON" — "LA MINERVE" ET LES ECHEVINS.

"Dans cette affaire, le plaignant n'a pas discontinué ses procès criminels et civils contre le propriétaire du *Violon*, M. Rodier, et son rédacteur M. Berthelot, comme ces messieurs semblent s'en vanter. C'est trop tôt messieurs les insulteurs, pour chanter le coq. Attendez que vous soyez passés au creuset de la justice civile et criminelle

avant de vous moquer encore des gens. Il faut que ce système de faire continuellement des personnalités grossières et diffamantes finisse, et M. Goyette n'est pas un homme à reculer devant les niaiseries du *Monde* et du *Violon*.

L'absence d'un témoin essentiel a été la cause du délai, M. Goyette ayant été retenu à Québec en sa qualité officielle plus longtemps qu'il pensait."

Maintenant voici les faits dans toute leur crudité. M. Goyette ayant été le seul témoin à charge devant le magistrat de police et ayant déclaré son enquête close, les défenseurs ont consenti à ce que la cause fut soumise aux grands jurés.

L'acte d'accusation a été rédigé et mis entre les mains de M. de Beaumont, officier de la couronne, qui était sur le point de le soumettre aux jurés, lorsque l'avocat de M. Goyette est venu le lui enlever en disant qu'il ne procédait pas.

M. Goyette, qui n'avait pas d'autre preuve que la sienne à soumettre aux jurés, était alors avec ses témoins dans une auberge près du palais de justice.

Il n'était donc pas à Québec en mission officielle.

Il y a eu reculade de sa part ce dont nous prenons acte.

La *Patrie* a menti sciemment en disant que nous chantions le coq avant la fin de la procédure.

Attendons, nous verrons qui paiera le *Violon* dans la jigüe qui va se danser.

P. S. Nous connaissons la mission officielle de M. Goyette à Québec.

La *Patrie* ne nous fera jamais avaler cette couleuvre-là, car tout le monde sait que M. Goyette fuyait l'huissier chargé de lui signifier la contestation de son élection.

GOYETTE vs BERTHELOT.

Fiat Justitia, ruat cælum.

Nous voulons que justice soit rendue au député provincial de Laprairie, au prix de n'importe quel sacrifice de notre part.

Non content de vouloir nous faire poser sur la sellette des criminels, devant la Cour du Banc de la Reine, M. Goyette a traduit le VIOLON devant la Cour Supérieure, en réclamant \$10,000 de dommages intérêts, pour l'avoir fait passer pour un Rouge et un mauvais catholique.

Il prétend que nous lui devons ces dommages parce qu'il n'est pas Rouge et qu'il appartient au parti national qui gouverne aujourd'hui le pays (*sic*). Traiter un homme de Rouge, d'après M. Goyette, c'est l'insulter ; autant dire que c'est un homme malhonnête, sans principes et dangereux pour la société. Le mot Rouge, dit le demandeur, sonne mal à l'oreille de tout bon Canadien. Alors, pourquoi diable a-t-il pacagé avec les libéraux ? Les libéraux ne sont pas d'autres choses que des Rouges, qui niera cela. Quand on se couche avec des chiens on se lève avec des puces. Aujourd'hui M. Goyette se gratte, parce qu'il sent quelque chose qui lui démange.

Le demandeur dans son ignorance candide et naïve des trucs des libéraux, croit que ce sont les nationaux qui conduisent les affaires du pays. Il devrait savoir qu'un national est un castor et qu'un castor est plus catholique que le Pape.

Maintenant, M. Goyette, si vous vous rappelez de vos préceptes de logique vous allez comprendre le syllogisme suivant :

Un Rouge est un libéral et un libéral est un national.

Or, un national est un castor et un castor est catholique.

Donc, un rouge est catholique.

Le demandeur ne peut nier la conséquence de ce raisonnement.

Si c'était le parti national qui serait au pouvoir, M. Mercier ne serait pas chef, la direction des affaires de la province aurait été confiée à M. Duhamel, ou à un autre des amis du G. V. Trudel. Si M. Goyette veut à tout prix être national, qu'il le soit et nous l'en féliciterons à condition qu'il se dise castor, car castor et national sont synonymes.

Nous avons vécu pendant une année avec

les castors, et nous n'avons rien trouvé à redire à leurs mœurs. Chez les castors, on vit dans une atmosphère saturée de sainteté et de bons principes. Il est vrai qu'on y épêche son prochain s'il ne partage pas nos opinions politiques, on le traite d'orangiste et de franc-maçon, mais tout cela c'est pour le bon motif, pour la plus grande gloire de l'Eglise.

Nous ne ferons jamais un crime au député de Laprairie d'appartenir à la confrérie des castors, au contraire.

M. Goyette déclare qu'il appartient au grand parti national, et qu'il a de l'argent pour faire ses élections. Il devrait se défier un peu plus de ses amis politiques ; car ils feront de lui ce qu'ils ont fait de M. Jodoin, le député de Chambly en 1875. Tout le monde connaît la manière indigne dont cet honnête et brave homme a été traité par les libéraux qui ont grugé sa fortune à un point des plus lamentables.

Maintenant si notre accusateur n'est pas satisfait de nos explications, il ne nous restera qu'une seule alternative, ça sera de lui signer un chèque de \$10,000 sur la Banque du Peuple et d'en finir de cette malheureuse affaire.

M. Goyette devra accepter ce chèque à une condition, celle de se faire payer personnellement à la banque. Il y aurait trop de risques autrement par ce temps de *boodlers*. Le papier pourrait être confié à une personne peu scrupuleuse comme Pagé qui ferait accepter le chèque à la Banque du Peuple et y ajouterait un zéro avant de le présenter à une autre banque, disons la Banque Jacques-Cartier, ce qui porterait le montant à \$100,000. Nous pouvons facilement payer \$10,000, mais \$100,000 ! ce serait assez pour casser toutes les cordes du VIOLON avec son archet.

La caricature de notre première page représente le directeur de l'*Etendard* subissant le supplice de Prométhée.

Pour expliquer à nos lecteurs la situation du G. V., nous leur donnons aujourd'hui un extrait de la mythologie grecque.

Prométhée, de la race des Titans, était fils de Japet et de Clymène. Doué d'une prudence et d'une habileté extrême, il se posa en rival de Zeus, le créateur du genre humain, après l'avoir pourtant assisté. Lorsque les Titans songèrent à détrôner Chronos et à le remplacer par Zeus, Prométhée leur conseilla de recourir à la ruse, mais ceux-ci ne voulurent employer que la force, ce que voyant, Prométhée s'adressa à Zeus lui-même, qui l'emporta en effet, grâce à ses conseils et qui monta sur le trône paternel. Toutefois, il ne tarda pas alors à se brouiller avec le nouveau chef des dieux, attendu que dans la distribution des biens de ce monde il avait décidé non-seulement qu'on n'aurait pas égard au genre humain, mais encore qu'on l'exterminerait et qu'on en créerait un autre. Prométhée sauva les hommes d'une perte totale ; il fit plus : il déroba dans un tube creux, appelé *narthex*, le feu du ciel, et le donna aux hommes en leur enseignant les différents usages auxquels ils pouvaient le faire servir. En punition de cet attentat, Zeus envoya aux hommes Pandore, qui leur apporta tous les maux. Quant à Prométhée il le fit enchaîner à un rocher du Caucase où un vautour dévorait le jour ses entrailles qui repoussaient la nuit.

Prométhée souffrit longtemps avec un courage héroïque ces tourments sans nom, parce qu'il savait qu'ils devaient avoir un terme. Enfin, Hercule vint à son secours, tua l'aigle et le délivra, de l'agrément de Zeus lui-même, qui avait voulu par cet exploit rendre le nom de son fils Hercule plus glorieux encore. Telle est la légende qui a inspiré à notre caricaturiste l'image de la première page du VIOLON.

Tant que le G. V. sera entre les mains des amis de M. Mercier il se fera ronger la "forçure" comme l'ancien Prométhée.

Pensée d'album :

La femme est comme le diamant. La moindre tache, la moindre impureté lui fait perdre toute valeur.

La politique et la corporation de Québec.

Les employés de la corporation de Québec poussent l'amour de la politique à un point regrettable.

Il y a une couple de semaines le chef Dorval du département du feu adressait à sir Adolphe Caron, ministre de la milice, une épître qui mérite d'être mise sous cloche.

Il intimait au gouvernement fédéral qu'à l'avenir la brigade des pompiers de Québec ne protégerait plus ses propriétés en cas d'incendie, parce que ses hommes n'avaient pas reçu une récompense en argent monnayé proportionnée à la grandeur des services qu'ils avaient rendus pendant le feu de la citadelle.

Si le département du feu à Québec juge à propos d'introduire la politique dans son organisation et son travail, nous ne voyons pas du tout pourquoi on n'en ferait pas autant dans les autres branches du service civique.

On dit que Son Honneur le Maire Langelier a convoqué une séance extraordinaire du conseil municipal de Québec pour définir nettement la situation des contribuables hostiles au gouvernement Mercier. Il sera probablement décrété qu'à l'avenir les pompiers ne se rendront à un incendie que lorsqu'ils sauront que les flammes attaquent la résidence, le magasin, la boutique ou la manufacture d'un bon libéral.

Si le feu dévore la maison d'un conservateur les pompes se rendront sur le théâtre de l'incendie et ne joueront que sur les bâtiments des libéraux au cas où ceux-ci seraient menacés.

Tous les libéraux sont pompiers de naissance et nul conservateur n'aura le droit d'appartenir à la brigade.

Le service de la voirie s'exécutera en vertu du même principe.

On ne pavera une rue convenablement qu'après qu'une enquête minutieuse aura prouvé que la majorité des contribuables de la dite rue a fût dans l'administration libérale. Le même règlement s'appliquera aux trottoirs et aux lampes électriques.

Le bureau de santé de Québec se sentira du nouveau régime. Les Rouges seuls jouiront du privilège de ne pas vacciner leurs enfants et l'inspecteur ne trouvera des cours sales que chez les conservateurs. Ces derniers seront les seuls traduits devant le recorder pour violation des règlements.

Québec est destiné à faire de grands progrès sous le régime des nombreux politiques.

Musique.

Nos remerciements aux éditeurs, MM. Hardy et Violetti pour l'envoi de "La marche des Vosgiens" arrangée pour piano. Ce morceau a été joué par les corps de musique qui ont pris part au Festival de St Hyacinthe.

Prix : 40 cents chez Hardy et Violetti, 13 rue Gosford, Montréal.

Personnel.

M. Cizol est revenu de Québec où il a exposé ses pieds de cochons à l'exhibition provinciale. Les naturels de l'endroit ont été épatés par le fumet et le bon goût des pieds de notre concitoyen. Cizol avait mis ses pieds dans le plat.

**

La conversation était tombée sur les gens qui ne se lavaient pas.

—Moi, dit un de nos amis, j'ai vu un cas extraordinaire dans une paroisse du Nord de Montréal. C'était un habitant âgé de 86 ans qui ne s'était jamais baigné de sa vie. Lorsqu'on a voulu l'ensevelir après la mort, on lui a raclé le corps et on est parvenu, après avoir enlevé cinq ou six couches de crasse, à découvrir qu'il portait un gilet de flanelle.

Dialogue pris sur le vif :

—Docteur ! le malade est bien plus mal, il a le délire. Il dit qu'il veut absolument mourir.

—Il veut mourir... Bon ! bon ! J'y vais tout de suite !